



**Résultats de l'appel à candidatures attribution d'une  
dotation complémentaire aux Services Autonomie à  
Domicile (SAD) pour le financement d'actions  
améliorant la qualité du service rendu à l'usager**

## **I- Contexte**

Le Département de La Réunion a lancé son deuxième Appel à Candidature (AAC) pour le versement d'une dotation complémentaire aux SAAD le 10 octobre 2025.

Le Département de La Réunion avait fixé dans son AAC 4 objectifs prioritaires :

- L'accompagnement des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- L'intervention sur une amplitude horaire incluant les soirs, week-ends et les jours fériés ;
- La couverture des besoins à l'ensemble du territoire ;
- L'amélioration de la qualité de vie au travail des intervenants / des professionnels du domicile.

## **II- Rappel des critères de sélection**

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- La présence des objectifs prioritaires du Département déclinés dans l'AAC dans la réponse du SAAD (pondération 20/100) ;
- La capacité technique et organisationnelle du SAAD à réaliser les actions prioritaires du Département. Seront valorisées, les candidatures ne bénéficiant d'aucun financement sur ce type d'action, les actions nécessitant une mise en œuvre rapide (6 mois à compter de la notification de la décision) (pondération 20/100) ;
- Le coût de réalisation des actions proposées. Une attention particulière sera portée aux projets limitant leur coût au montant de la dotation complémentaire mobilisable. Le coût devra être détaillé par objectif, action prioritaire et indiquer pour le cas des bonifications horaires le volume d'activité concerné (pondération 30/100) ;
- La pertinence des actions proposées à l'initiative du SAAD (adéquation avec les besoins du territoire ou des personnes accompagnées du service candidat, modalités opérationnelles de mise en œuvre, contenu détaillé des actions) (pondération 10/100) ;
- La capacité du SAD à proposer des indicateurs quantitatifs ainsi que des justificatifs adéquats (pondération 10/100) ;
- La fourniture d'un calendrier précis de mise en œuvre des actions envisagées (pondération 10/100).

### **III- Liste des SAD retenus après analyse des dossiers pour 2026**

Conformément aux critères de sélection établis dans l'AAC et après analyse des candidatures, les SAD suivants sont retenus :

<b>Nom du SAD</b>	<b>Total point obtenu</b>	<b>Classement</b>
DIALIE	97	1
CCAS Saint-Benoit	95	Ex-aequo 2
TAMARINS	95	
ORIAPA	95	
CCAS Saint-Leu	94	Ex-aequo 3
AI'DOM	94	
Cotézot Services	93	4
MIEDAOU	92	Ex-aequo 5
VIVRE ADOM	92	
SCOPSIR	90	6
SAS RUN HELP	89	7
HESTIA	87	8
CCAS Saint-André	85	Ex-aequo 9
MAXADOM	85	
Cœur Social	83	Ex-aequo 10
MYADOM	83	
INTERCITE SAP	82	Ex-aequo 11
CAP AVENIR	82	
JARACANDAS	80	12
GD Services	77	13
HANDI EDUC	72	14

06 JAN. 2026



A blue ink signature of the name "Cyrille MELCHIOR".

**Cyrille MELCHIOR**